

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DU CHER
Secrétariat général

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) CHER AMONT

Il sera procédé **du lundi 1^{er} décembre 2014 au jeudi 8 janvier 2015 inclus**, soit pendant 39 jours consécutifs, sur le territoire des 355 communes visées dans l'annexe ci-jointe à une enquête publique portant sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) CHER AMONT. Le périmètre du SAGE s'étend sur 5 départements (Cher, Allier, Indre, Creuse et Puy-de-Dôme).

La Commission Locale de l'Eau, présidée par M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE a élaboré le projet de SAGE. Les informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de l'Etablissement Public Loire, 2 quai du Fort Alleaume – CS 55708 – 45057 ORLEANS CEDEX , structure porteuse du projet. Contact auprès de M. Laurent BOISGARD - n° 02 46 47 03 06.

- Constitution du dossier :

Le dossier mis à la consultation du public comporte le rapport de présentation, le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD), le règlement et les documents cartographiques correspondants, le rapport d'évaluation environnementale, le recueil des avis des assemblées et l'avis de l'autorité environnementale.

L'arrêté d'ouverture d'enquête, l'avis au public ainsi que l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site Internet Départemental de l'État (IDE) du Cher : www.cher.gouv.fr et sur celui du SAGE CHER AMONT : www.sage-cher-amont.com.

- Consultation du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public dans les communes désignées comme **lieux d'enquête**, (c'est à dire disposant d'un dossier « papier » complet), où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et s'il y a lieu, consigner leurs observations par écrit sur les registres d'enquêtes, ouverts à cet effet :

dans le département de l'Allier :

- commune de MONTLUCON (**siège de l'enquête**)
- commune de TRONGET
- commune de COMMENTRY
- commune de COSNE-d-ALLIER
- commune de CERILLY
- commune d'HURIEL
- commune de VALLON-EN-SULLY

dans le département du Cher :

- commune de CHATEAUNEUF-SUR-CHER
- commune de LIGNIERES
- commune de CHATEAUMEILLANT
- commune de SAINT AMAND MONTROND
- commune de SAINT FLORENT SUR CHER
- commune de MEREAU
- commune du CHATELET
- commune de VIERZON

dans le département de la Creuse :

- commune d'AUZANCES
- commune de CHAMPAGNAT
- commune d'EVAUX-les-BAINS
- commune de GOUZON
- commune de MERINCHAL

dans le département de l'Indre :

- commune de NEUVY-PAILLOUX
- commune de SAINT AOUT
- commune d'ISSOUDUN

dans le département du Puy-de-Dôme :

- commune de PIONSAT
- commune de MONTAIGUT.

Ce dossier d'enquête sera en outre consultable sur le site Internet du SAGE CHER AMONT : www.sage-cher-amont.com

- Commission d'enquête :

Mme le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné pour conduire cette enquête publique une commission composée de :

Membres titulaires :

- M. Robert VASSET, inspecteur contrôleur de la MSA en retraite, Président de la commission,
- M. Yves HARCILLON, ingénieur divisionnaire des techniques des eaux et forêts en retraite,
- M. Jacques ADVENIER, expert agricole, foncier et immobilier,
- M. Roland SCHMIDT, officier de l'armée de l'air en retraite,
- M. Dominique BERGOT, ingénieur-chercheur en environnement,
- M. François HERMIER, juriste, expert agricole et foncier,
- M. Henry PERRAUD, expert agricole et foncier près la cour d'appel de RIOM.

Membres suppléants :

- M. Jean-Marie RAYNAL, conservateur honoraire des hypothèques, en retraite,
- M. Louis Alexis ROUDILLON, expert agricole et foncier, retraité agricole.

En cas d'empêchement de M. Robert VASSET, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. Yves HARCILLON, membre titulaire de la commission.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

- Accueil du public :

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et heures fixées dans les communes ci-dessous désignées comme **lieux d'enquête** :

Dans le département du Cher :	
Mairie de Châteauneuf-sur-Cher	Mercredi 17/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Lignières	Jeudi 11/12/2014 de 9h à 12h
Mairie de Châteaumeillant	Mardi 06/01/2015 de 14h à 17h
Mairie de Saint-Amand-Montrond	Lundi 01/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Saint-Florent-sur-Cher	Jeudi 18/12/2014 de 9h à 12h
Mairie de Méreau	Lundi 01/12/2014 de 9h à 12h
Mairie du Châtelet	Jeudi 08/01/2015 de 9h à 12h
Mairie de Vierzon	Samedi 13/12/2014 de 9h à 12h
Dans le département de l'Allier :	
Mairie de Montluçon	Lundi 01/12/2014 de 9h à 12h Mercredi 17/12/2014 de 14h à 17h Jeudi 08/01/2015 de 14h à 18h
Mairie de Tronget	Lundi 08/12/2014 de 9h à 12h
Mairie de Commentry	Mercredi 03/12/2014 de 9h à 12h
Mairie de Cosne-d'Allier	Vendredi 12/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Cérilly	Mercredi 17/12/2014 de 9h à 12h
Mairie d'Huriel	Lundi 08/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Vallon-en-Sully	Mercredi 10/12/2014 de 14h à 17h
Dans le département de l'Indre :	
Mairie de Neuvy-Pailloux	Mardi 06/01/2015 de 9h à 12h
Mairie de Saint-Août	Vendredi 19/12/2014 de 9h à 12h
Mairie d'Issoudun	Mercredi 07/01/2015 de 9h à 12h
Dans le département de la Creuse :	
Mairie d'Auzances	Mardi 02/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Champagnat	Jeudi 04/12/2014 de 14h à 17h
Mairie d'Evaux-les-Bains	Mercredi 03/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Gouzou	Jeudi 18/12/2014 de 9h à 12h
Mairie de Mérinchal	Mardi 09/12/2014 de 14h à 17h
Dans le département du Puy-de-Dôme	
Mairie de Pionsat	Lundi 15/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Montaigu	Vendredi 19/12/2014 de 14h à 17h

- Présentation des observations :

Le public pourra exprimer ses observations sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête ; ou les adresser sous pli cacheté, à l'**attention personnelle du président de la commission d'enquête en mairie de Montluçon (siège de l'enquête) - Cité Administrative – Esplanade Georges Pompidou – 1, rue des Conches – BP 3249 – 03106 MONTLUCON CEDEX.**

- Suite de l'enquête publique :

Le Président de la commission d'enquête rendra l'avis motivé de la commission sur le projet dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, dans les 355 communes concernées figurant à l'annexe, ci-jointe, ainsi que sur demande formulée à la préfecture du Cher (contact auprès de la Direction Départementale des Territoires du Cher). Ils seront également publiés et consultables sur le site IDE du Cher : www.cher.gouv.fr dans les mêmes conditions de délai ainsi que sur le site Internet du SAGE CHER AMONT : www.sage-cher-amont.com

Le SAGE CHER AMONT sera approuvé par arrêté inter préfectoral des préfets du Cher, de l'Allier, de l'Indre, de la Creuse et du Puy-de-Dôme.

Bourges, le 24 octobre 2014
Pour la Préfète du Cher et par délégation,
Le directeur départemental,

signé :

Benoît DUFUMIER